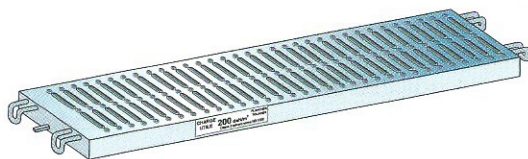


Les planchers

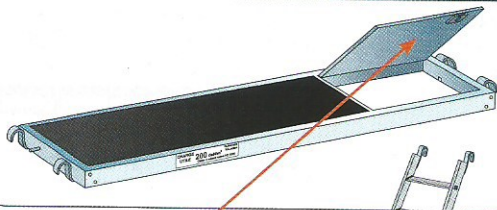
Les planchers doivent recouvrir la totalité de la largeur de l'échafaudage. Il faut utiliser des **planchers préfabriqués** sur lesquels on trouve :

- La charge d'utilisation visiblement indiquée,
- Les systèmes de fixation et de liaison entre les cadres munis de dispositifs antisoulèvement,
- Une adhérence maximale sur la surface de circulation même en cas de pluie.

PLANCHER PRÉFABRIQUÉ



PLANCHER PRÉFABRIQUÉ AVEC TRAPPE

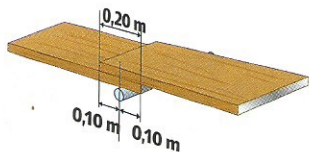


La trappe doit être systématiquement refermée.

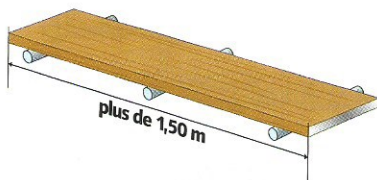
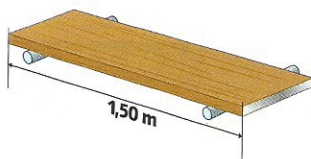
Dans le cas d'impossibilité d'utilisation de planchers préfabriqués on peut utiliser ponctuellement les **planchers en planches**.

PLANCHER EN PLANCHES

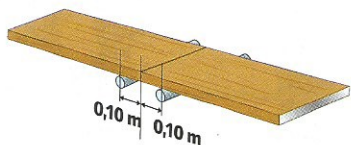
À n'utiliser qu'en cas d'impossibilité d'utiliser un plancher préfabriqué



- 1 • Planche doit dépasser du support de 10 cm au minimum.



- 3 • Si la planche dépasse 1,50 m, trois supports sont obligatoires (boulins, traverses).



- 2 • Si les planches sont disposées bout à bout, deux supports distincts (traverses) sont obligatoires.

Les planches doivent être en bon état, exemptes de nœuds et ferrées aux extrémités.